

**Agriculture**

**07 11 2016**

**Question orale d'Yves Evrard, Député, à René COLLIN, Ministre de l'Agriculture, sur l'évolution du dossier de reconnaissance d'une Indication Géographique Protégée Blanc Bleu Belge**

En février dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur l'évolution du dossier de demande d'enregistrement déposé à la région wallonne par l'association des producteurs de la viande BBB. On sait combien cette reconnaissance peut être importante pour le secteur pour leur permettre de mener une campagne de promotion efficace et valoriser ce fleuron de la viande bovine.

La réforme du processus de reconnaissance wallon IGP annoncée pour mai 2016 est aujourd'hui finalisée sous réserve d'un arrêté d'entrée en vigueur attendu pour septembre 2016.

Cette réforme supprime la phase de reconnaissance transitoire et doit, de ce fait, faciliter l'élaboration du dossier IGP BBB.

Nous voici début novembre. Pouvez-vous nous indiquer où en est ce dossier de demande d'enregistrement IGP BBB ?

Est-il maintenant en passe d'être envoyé au niveau européen ?

Pouvez-vous déterminer le calendrier prévu pour qu'il puisse être enfin finalisé ?

Pouvez-vous préciser si ce dossier a rencontré/rencontre des difficultés quant à son cheminement administratif? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les détailler?

**Question orale de Monsieur Patrick Lecerf, Député, à Monsieur Collin, Ministre de la nature sur le dragage de l'Ourthe**

La lutte contre les inondations dans la vallée de l'Ourthe comme dans d'autres vallées passe entre autres par des programmes de dragages réguliers et raisonnés. C'était le cas depuis un certain nombre d'années, en concertation avec les différents acteurs de la rivière.

Fin 2015, nous attendions le nouveau programme de dragage. Hors, à ce jour, rien n'est sur la table pour la bonne et simple raison, semble-t-il, que la DNF remet en cause le bienfondé et l'efficacité des opérations de dragage et exige une étude d'incidence évaluant l'efficacité globale et zone par zone de ceux-ci, avant l'adoption de tout nouveau programme.

Je voudrais connaître votre analyse de cette situation qui nous replonge 20 ans en arrière et met en péril tout un pan de la lutte contre les inondations.

Soutenez-vous cette position de blocage de la DNF ? Ou avez-vous l'intention de négocier un compromis qui pourrait consister à envisager ces études, tout en poursuivant les programmes de dragage, en attendant les conclusions de celles-ci ?

## **Question orale de Monsieur Patrick Lecerf, Député, à Monsieur Prévot sur La situation de l'Ourthe**

La lutte contre les inondations dans la vallée de l'Ourthe comme dans d'autres vallées passe entre autres par des programmes de dragages réguliers et raisonnés. C'était le cas depuis un certain nombre d'années, en concertation avec les différents acteurs de la rivière.

Fin 2015, nous attendions le nouveau programme de dragage. Hors, à ce jour, rien n'est sur la table pour la bonne et simple raison, semble-t-il, que la DNF remet en cause le bienfondé et l'efficacité des opérations de dragage et exige une étude d'incidence évaluant l'efficacité globale et zone par zone de ceux-ci, avant l'adoption de tout nouveau programme.

Je voudrais connaître votre analyse de cette situation qui nous replonge 20 ans en arrière et met en péril tout un pan de la lutte contre les inondations.

Allez-vous accepter la position de blocage de la DNF ? Allez-vous financer ces études ?

Ou envisagez-vous une autre solution ?

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN,  
Ministre de l'Agriculture, sur la nouvelle unité Biomasse en  
Wallonie.**

Monsieur le Ministre,

Il y a peu, le gouvernement wallon a lancé un appel à projets relatif à la création d'une centrale biomasse dans le sud de la Wallonie.

Selon cet appel, elle devra avoir une capacité maximale de 200 MW et être opérationnelle en 2024. Un subside sera accordé à l'industriel qui fera la meilleure offre.

Si un accord de principe du gouvernement pour réaliser cette unité existe, du côté de votre cabinet, on affirme que pour que le projet aboutisse, diverses conditions devraient être remplies : le fait que ce projet ne nuise pas à la filière du bois belge, que les coûts soient maîtrisés et que le bois brûlé soit bien durable.

Point de vue que je partage !

J'en viens donc à mes questions :

Des études d'incidences ont-elles été menées quant à l'impact d'un tel projet sur la filière du bois ? Dans la négative, est-ce prévu ?

Le secteur bois a-t-il été consulté ? Si non, ne devrait-il pas l'être ?

Comment faire en sorte que l'ensemble de ces conditions soient rencontrées ?

Je vous remercie pour vos réponses.



**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN, Ministre de l'Agriculture, sur la culture de Houblon en Wallonie.**

Depuis cinq ans, le nombre de brasseries n'a cessé de croître en Belgique : une progression de 86 % sur l'ensemble du territoire belge et un bond de 94% en Wallonie sont constatés. Notre pays mérite donc aujourd'hui plus que jamais son titre de « pays de la bière » !

Un des ingrédients de base de la bière est le houblon. Or, la production de celui-ci est peu importante dans notre pays puisqu'elle ne représente que 0,3% de la production mondiale. De plus, si par le passé, les cultures se situaient principalement en Flandre, les surfaces ont été divisées par 5 au cours de ces 23 dernières années dans cette région.

Afin de promouvoir le houblon cultivé en Belgique, un logo « Houblon Belge" a été lancé. Pour que les brasseurs puissent apposer celui-ci sur leurs étiquettes, il est obligatoire que leur bière soit composée de minimum 50 % de houblon d'origine belge.

Monsieur le Ministre,

Connaît-on le volume de houblon importé en Belgique ?

Pourriez-vous me préciser la superficie des cultures de Houblon en Wallonie ? Serait-il opportun que ce chiffre soit plus élevé à l'avenir ?

Certaines régions en Wallonie sont-elles plus propices à cette culture ?

Peut-on penser que le houblon pourrait constituer une piste de diversification agricole intéressante ?

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN,  
Ministre de l'Agriculture, sur le plan stratégique du Directeur  
général de l'APAQ-W**

En juin de cette année, nous avons eu l'occasion d'entendre lors d'une audition le nouveau Directeur général de l'APAQ-W, Monsieur Philippe Mattart. Celui-ci déclarait alors qu'il allait déposer un plan stratégique pour les années à venir. Disposez-vous déjà de ce plan ? Dans l'affirmative, que contient-il ?

Un autre point relevé ce jour là concerne le système d'évaluation de l'action de l'APAQ-W. Celui-ci ne semble pas optimal et l'évaluation ne porte pas sur le fonctionnement global de l'APAQ-W. Un nouveau système d'évaluation est-il à l'ordre du jour ? Si oui, quand sera-t-il appliqué ? Comment l'évaluation du travail de l'agence sera-t-elle effectuée ?



**Question orale de Monsieur Patrick Lecerf, Député, à Monsieur René Collin, Ministre du Tourisme sur la task force sport aventure**

L'association professionnelle WANT, qui fédère le sport aventure en Wallonie et qui est soutenue depuis 2008 par le CGT, vous a rencontré en juin 2015 afin d'aborder une série de problématiques rencontrées par le secteur.

A votre initiative une task force a été mise en place et une première réunion s'est déroulée en octobre 2015 avec des représentants de vos collègues Di Antonio et Prévot mais aussi la DNF. Un listing précis des problématiques à traiter a été établi. Et puis, plus rien ! Malgré plusieurs sollicitations de la part de l'association, aucune réunion n'a été organisée.

C'est d'autant plus regrettable que les sujets à traiter ont pour objectifs d'améliorer la qualité de l'offre dans un secteur en pleine croissance et de réduire les nuisances pour la population autochtone.

J'aimerais donc connaître nos intentions en la matière en termes d'objectifs mais aussi de calendrier.

**Question orale, de Gilles Mouyard Député, à Monsieur René Collin, *Ministre de la Nature et du Tourisme* sur : « les caillebotis et l'empierrement des promenades de la Fagne »**

Monsieur le Ministre, le 11 janvier 2016 au sein même de cette commission je vous interrogeais sur le fait qu'il apparaissait que la sécurité des personnes qui emprunteraient les caillebotis du circuit de la balade de la Fagne de la Poleur, n'était plus assurée. Plusieurs panneaux avaient d'ailleurs été mis en place, par le Département de la Nature et des Forêts, afin d'avertir les usagers de la dangerosité existante de marcher sur les caillebotis.

En réponse à ma question vous m'indiquiez que :

- Concernant les pistes entretenues, la situation était la suivante 4576 mètres neufs, soit 863 mètres empierrés et 3713 mètres en caillebotis ;
- En 2015 il avait été réalisé l'empierrement de 863 mètres et que l'on avait posé 70 mètres de nouveaux caillebotis ;
- Le solde à savoir 2280 mètres devait être restauré en 2016. Et que la restauration envisageait en grande partie un empierrement ;
- Sur base de ces constats et de ces chiffres, un groupe de travail devait se réunir.

Dans ma réplique à votre réponse je relevais qu'à partir du moment où l'on réalisait 800 mètres d'empierrement contre 70 mètres pour les caillebotis en 2015 votre volonté était de tout doucement quitter les caillebotis pour de l'empierrement et que dès lors on faisait marche arrière. Et que la rigueur budgétaire passait également par les caillebotis de la fagne alors qu'ils sont une image de marque de notre territoire.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation après cette saison touristique estival? Pourriez-vous faire le point sur l'état des caillebotis et sur l'avancement des travaux de rénovation des promenades de la Fagne ? Qu'en est-il précisément des distances d'empierrement et ou de rénovation des caillebotis? Quelle est l'impact de l'empierrement sur la Flore et la Faune ? Pourriez-vous nous communiquer les conclusions du groupe de travail travaillant sur ce dossier ?

Gilles MOUYARD

Député

**Question orale de Yves Evrard, Député, à René Collin, Ministre délégué à la Représentation à la Grande Région et actuel Président de la Grande Région, sur l'éventualité de la création d'une Cité des Métiers en Grande Région.**

Les Cités des métiers sont des plates-formes qui rassemblent dans un même lieu l'ensemble des partenaires de la formation, de l'enseignement, de l'insertion et de l'entreprise. Elles visent à créer concertation et synergies pour une meilleure orientation professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Leur objectif est de mettre l'accent sur la confrontation et l'acculturation (interpénétration) aux réalités de l'entreprise et de promouvoir les métiers d'avenir, dans leur diversité.

En Wallonie, trois Cités des métiers ont vu le jour dans les pôles urbains de Charleroi, Liège et Namur. Ils sont en corrélation directe avec les Instances Bassins Enseignement Formation Emploi qui couvrent le territoire de la Wallonie. Ces deux instances (IBEPE et Cité des métiers) travaillent dans le sens défini par le Plan Marshall 4.0 à savoir la volonté de renforcer le lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir.

Actuellement, il n'existe pas de Cité des Métiers sur le territoire de la Province de Luxembourg où la densité de population est naturellement moins dense.

Selon mes informations, l'éventualité de créer une Cité des Métiers fait son chemin au niveau de la Grande Région.

Monsieur le Ministre,

En tant que Président de la Grande Région, êtes-vous impliqué dans cette réflexion ? Des démarches ont-elles été initiées dans ce sens ? Quels en sont les acteurs ?

Le programme Interreg VA Grande Région mis en place dans le cadre des projets de coopération transfrontalière développe un axe économique dans le but d'accroître et promouvoir la compétitivité de l'économie interrégionale, de soutenir l'innovation et de favoriser le développement de l'emploi.

La création d'une Cité des Métiers dédiée à la Grande région pourrait-elle trouver place dans le programme Interreg ?

Dans cette éventualité, comment pourraient s'articuler les relations entre Wallonie et Grande Région par exemple au niveau des IBEFE ?